Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2023 • La Réunion • Jour 2

Code sujet **23-SESJ2LR1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Classes sociales et structure actuelle de la société française
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Engagement politique, mobilité sociale et effets du commerce international sur les inégalités
4 réponses • sujet p. 6–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

None points

Classes sociales et structure actuelle de la société française

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> L’approche en termes de classes sociales permet-elle de rendre compte de la structure actuelle de la société française ?

Introduction. La société française est structurée par des différences de profession, de revenus, de patrimoine, de qualification et de conditions de vie. L’approche en termes de classes sociales consiste à analyser les positions sociales comme des ensembles hiérarchisés, dont les membres peuvent partager certaines conditions d’existence et certains intérêts. Dans l’analyse de Karl Marx, les classes se définissent notamment par leur place dans les rapports de production et peuvent devenir des acteurs collectifs lorsqu’elles prennent conscience de leurs intérêts communs. Pour Max Weber, la stratification ne se réduit pas à la classe économique : le prestige et le pouvoir comptent également. Toutefois, une catégorie statistique ne forme pas nécessairement un groupe uni, et les individus se définissent aussi par des appartenances multiples. L’approche en termes de classes sociales permet-elle donc de rendre compte de la structure actuelle de la société française, ou doit-elle être complétée par d’autres grilles de lecture ? Elle reste éclairante pour analyser les hiérarchies et les inégalités, mais ne suffit pas à rendre compte de toute la diversité des situations et des identités.

I. L’approche en termes de classes sociales met en évidence des hiérarchies et des inégalités persistantes.

Une classe sociale désigne un ensemble d’individus occupant des positions proches dans la structure sociale, susceptibles de partager des conditions d’existence et des chances sociales comparables. La profession, le revenu, le patrimoine, le niveau de qualification et les conditions de travail contribuent à caractériser ces positions. Les catégories socioprofessionnelles ne se confondent pas automatiquement avec des classes sociales au sens d’un groupe uni et conscient de ses intérêts, mais elles sont utiles pour décrire la stratification et comparer les situations.

Le document 2 met en évidence une hiérarchie des revenus salariaux selon la catégorie socioprofessionnelle. En 2019, le revenu salarial annuel médian des hommes cadres est de 38 730 euros, contre 18 360 euros pour les hommes ouvriers : l’écart est de 20 370 euros et la médiane des cadres représente environ 2,1 fois celle des ouvriers. Chez les femmes, la médiane est de 33 200 euros pour les cadres et de 11 930 euros pour les ouvrières, soit un écart de 21 270 euros. Ces différences signalent des positions inégales dans la structure sociale. Des écarts de qualification, de responsabilité ou d’autonomie au travail peuvent contribuer à ces différences, mais le tableau établit des écarts et ne suffit pas, à lui seul, à en démontrer les causes.

Les inégalités de sexe traversent également les catégories professionnelles. Pour l’ensemble des salariés, la médiane du revenu salarial annuel est de 17 660 euros pour les femmes et de 21 110 euros pour les hommes. L’écart de 3 450 euros correspond à environ 16,3 % de la médiane masculine. Au 9e décile, les montants sont respectivement de 34 690 et 44 150 euros : la valeur féminine est inférieure d’environ 21,4 % à la valeur masculine. Le document indique aussi qu’au 1er décile, 10 % des femmes perçoivent moins de 2 430 euros par an, contre moins de 3 260 euros pour les hommes, soit un montant féminin inférieur d’environ

FormaV - document d'entraînement non officiel

25 %. Ces constats montrent que la position de classe ne résume pas toutes les inégalités. En outre, le revenu salarial annuel est la somme des salaires perçus pendant l'année ; il ne se confond donc pas avec le seul salaire horaire.

Les classes peuvent aussi être envisagées à travers le sentiment d'appartenance et la perception d'intérêts communs. Selon le document 1, en janvier 2013, 56 % des personnes interrogées déclarent avoir le sentiment d'appartenir à une classe sociale. Cette proportion était de 61 % en 1964, soit une baisse de 5 points, et elle est identique à celle observée en 1987. Une majorité déclare donc encore cette appartenance en 2013 : il serait excessif d'en conclure à la disparition des classes sociales. Cependant, le sentiment déclaré ne prouve pas à lui seul l'existence d'une conscience de classe forte ni d'une mobilisation collective.

Enfin, les groupes professionnels évoluent et se différencient. Le document 3 compare la composition du groupe ouvrier en 1982 et en 2019. La part des ouvriers non qualifiés de type industriel passe de 28,6 % à 16,4 %, soit une baisse de 12,2 points. Celle des ouvriers qualifiés de type artisanal augmente de 17,6 % à 24,6 %, soit 7 points de plus, et celle des chauffeurs passe de 7,5 % à 12,5 %. Ces évolutions illustrent la transformation des métiers regroupés dans la catégorie ouvrière. Les pourcentages du document décrivent la composition des ouvriers, et non la part de ces métiers dans l'ensemble de la population active.

II. La diversité des situations et la pluralité des appartenances limitent toutefois une lecture exclusivement en termes de classes.

Une première limite est l'hétérogénéité interne des catégories. Le document 3 distingue, au sein du groupe ouvrier, des ouvriers qualifiés et non qualifiés, des métiers industriels et artisanaux, des chauffeurs, des ouvriers de la manutention et des ouvriers agricoles. Le recul des ouvriers non qualifiés de type industriel et la progression de certaines autres catégories montrent que les métiers et les qualifications ne sont pas uniformes. Les personnes classées dans un même groupe peuvent donc connaître des conditions de travail, des trajectoires et des représentations différentes. Une catégorie professionnelle décrit une proximité de position, mais ne garantit ni des pratiques identiques ni des intérêts toujours communs.

Une deuxième limite est que la classe ne résume pas toutes les dimensions de la stratification sociale. Les écarts de revenus entre femmes et hommes présents dans le document 2 rappellent que les rapports sociaux de sexe traversent les catégories professionnelles. D'autres caractéristiques, comme le diplôme, l'âge, le patrimoine, la situation familiale ou le lieu de résidence, peuvent aussi contribuer à différencier les trajectoires et les conditions de vie. Il faut donc analyser la manière dont ces dimensions se combinent avec la position de classe, sans réduire les inégalités à une seule cause.

Les identités individuelles sont également plurielles. Dans le document 4, Régine évoque plusieurs dimensions de son identité : elle se dit femme et noire, se sent bretonne, française et girondine, et mentionne un lien avec l'Afrique. Son témoignage illustre le fait qu'une personne peut se définir par plusieurs appartenances, et pas uniquement par sa position professionnelle ou sa classe sociale. Cela ne signifie pas que cette position est sans effet, mais qu'elle ne constitue pas nécessairement l'identité mise en avant par chacun. Le document 1 confirme que le sentiment d'appartenance à une classe n'est pas partagé par tous : en 2013, 35 % des répondants déclarent ne pas avoir ce sentiment et 9 % ne se prononcent pas.

Il convient ainsi de distinguer la position objective dans la structure sociale, le sentiment subjectif d'appartenance et l'existence d'un groupe mobilisé collectivement. Des individus peuvent occuper des positions proches sans se reconnaître comme membres d'une même classe ni agir ensemble. Les catégories statistiques sont donc des outils d'analyse utiles, mais elles ne correspondent pas toujours à des groupes homogènes et unifiés.

Conclusion. L'approche en termes de classes sociales permet de rendre compte d'une part importante de la structure de la société française : les écarts de revenus selon la catégorie socioprofessionnelle, les différences de conditions d'existence et le sentiment d'appartenance déclaré par 56 % des répondants en

2013 attestent de sa pertinence. Toutefois, les catégories sont hétérogènes, les inégalités de sexe les traversent et les individus ont des identités et des trajectoires plurielles. La classe sociale demeure donc une grille de lecture essentielle, mais elle doit être complétée par l'analyse d'autres rapports sociaux et des différences entre individus.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse : l'approche en termes de classes sociales rend compte d'importantes hiérarchies et inégalités de la société française, comme le montrent les écarts de revenus selon la catégorie socioprofessionnelle et le sentiment d'appartenance à une classe déclaré par 56 % des répondants en 2013. Elle ne suffit cependant pas à décrire toute la structure sociale : les catégories sont hétérogènes, les inégalités de sexe les traversent et les individus cumulent plusieurs appartenances. Il faut donc conserver cette approche tout en la complétant par une analyse multidimensionnelle de la stratification sociale.

Épreuve composée

20 points

Engagement politique, mobilité sociale et effets du commerce international sur les inégalités

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Première partie

Sujet p. 6

> Montrez, à l'aide de deux exemples, que l'engagement politique prend des formes variées.

L'engagement politique désigne les actions par lesquelles des individus cherchent à influencer les décisions collectives, l'exercice du pouvoir ou les choix des gouvernants. Il peut emprunter des voies institutionnelles ou se manifester en dehors des institutions.

Un premier exemple est le vote. Lors d'une élection, un citoyen participe à la désignation des représentants et peut soutenir un programme politique. Le vote est une forme individuelle et institutionnelle de participation politique. L'adhésion à un parti ou la participation à une campagne électorale en sont d'autres exemples.

Un deuxième exemple est la participation à une mobilisation collective, comme une manifestation ou une grève. Les participants cherchent alors à rendre visible une revendication et à peser sur une décision publique ou sur les choix des employeurs et des pouvoirs publics. Cette forme d'engagement est collective et peut être protestataire. Le vote et la mobilisation montrent donc que l'engagement politique peut prendre des formes différentes par ses moyens et son degré d'institutionnalisation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'engagement politique prend des formes variées : il peut notamment passer par le vote, participation institutionnelle, ou par une mobilisation collective telle qu'une manifestation ou une grève.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document, vous comparerez la destinée des filles de cadres et professions intellectuelles supérieures à celle des filles d'agriculteurs exploitants.

Le tableau présente une table de destinée : les lignes indiquent la catégorie socioprofessionnelle du père et les colonnes celle de la fille. Chaque ligne totalisant 100 %, on compare la répartition des filles selon l'origine sociale de leur père. Le champ concerne les femmes françaises en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans en 2020.

Les filles de cadres et professions intellectuelles supérieures deviennent beaucoup plus souvent cadres et professions intellectuelles supérieures que les filles d'agriculteurs exploitants : 41,6 % contre 12,8 %, soit un écart de 28,8 points. Elles deviennent aussi plus souvent professions intermédiaires : 31,5 % contre 25,6 %, soit 5,9 points de plus.

À l'inverse, les filles d'agriculteurs exploitants sont plus souvent employées ou ouvrières qualifiées : 29,0 % contre 13,9 % des filles de cadres. Elles sont également plus souvent employées ou ouvrières non qualifiées : 23,4 % contre 7,7 %. En regroupant ces deux catégories, on obtient 52,4 % des filles d'agriculteurs (29,0 + 23,4), contre 21,6 % des filles de cadres (13,9 + 7,7), soit un écart de 30,8 points. Enfin, 5,6 % des filles d'agriculteurs deviennent agricultrices, contre 0,5 % des filles de cadres.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ces données montrent donc une forte différence de destinée selon l'origine sociale du père : les filles de cadres accèdent plus souvent à la catégorie de leur père, tandis que les filles d'agriculteurs sont davantage présentes dans les catégories d'employées et d'ouvrières. La table décrit ces écarts, mais ne suffit pas à en établir les causes.

RÉPONSE À RETENIR

Les filles de cadres et professions intellectuelles supérieures deviennent plus souvent cadres que les filles d'agriculteurs exploitants (41,6 % contre 12,8 %). À l'inverse, elles sont moins souvent employées ou ouvrières, qualifiées ou non (21,6 % contre 52,4 %). La destinée sociale observée varie donc nettement selon l'origine sociale du père.

Question 2.

Sujet p. 7

À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les limites des tables de mobilité.

Une table de mobilité met en relation une origine sociale et une position sociale atteinte. Le document est une table de destinée : chaque ligne décrit la répartition des filles en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de leur père. Ces tables sont utiles pour étudier la reproduction sociale et les changements de catégorie, mais elles ont plusieurs limites.

Leur champ est souvent restreint. Ici, le tableau concerne uniquement des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, en emploi ou ayant travaillé, et compare leur catégorie à celle de leur père. Il ne décrit donc ni les hommes ni les autres âges, et ne prend pas directement en compte la catégorie socioprofessionnelle de la mère. Il s'agit en outre d'une comparaison entre deux positions, qui ne retrace pas les étapes de la carrière.

Les catégories socioprofessionnelles simplifient des situations diverses : au sein d'une même catégorie, les individus peuvent avoir des revenus, des diplômes, des statuts d'emploi ou des conditions de travail différents. Une mobilité entre catégories ne correspond donc pas toujours à une amélioration ou à une dégradation équivalente de la situation sociale. Les tables ne rendent pas non plus compte de toutes les dimensions de la position sociale, comme le patrimoine ou les conditions de vie.

Enfin, les tables ne suffisent pas à expliquer la mobilité observée. Une partie des changements de catégorie peut venir de la transformation de la structure des emplois, par exemple de la hausse ou de la baisse du nombre de postes dans certaines catégories : c'est la mobilité structurelle. Pour distinguer cet effet de l'évolution des chances individuelles, il faut des analyses complémentaires. Et une association entre l'origine et la destinée ne démontre pas, à elle seule, un mécanisme causal précis.

RÉPONSE À RETENIR

Les tables de mobilité ont un champ limité et leurs catégories résument des situations sociales hétérogènes. Elles ne retracent pas les trajectoires complètes ni toutes les dimensions de la position sociale. Enfin, elles ne suffisent pas à distinguer la mobilité liée à la transformation de la structure des emplois des changements de chances individuelles, ni à établir les causes de la mobilité observée.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les effets du commerce international sur les inégalités sont contrastés.

Introduction. Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre pays. Il peut favoriser la croissance et améliorer les revenus, mais les bénéfices et les coûts de l’ouverture ne sont pas nécessairement répartis de manière égale. Il faut distinguer les inégalités entre pays des inégalités au sein de chaque pays. Les documents montrent des évolutions contrastées : certains pays se rapprochent du niveau de vie mondial, tandis que la part du revenu national détenue par les plus riches augmente dans les pays représentés par le document 3. Ces constats sont compatibles avec des effets différenciés du commerce, sans que les seuls documents permettent d’en faire la cause unique.

Le commerce international peut contribuer au rattrapage de certains pays. L’accès aux marchés étrangers permet à des entreprises d’accroître leurs débouchés et leur production. L’intégration aux chaînes de valeur mondiales peut conduire à localiser certaines étapes de production dans des pays en développement, où cela favorise la création d’emplois et la hausse des revenus. Si le PIB par habitant de ces pays progresse plus rapidement que la moyenne mondiale, les écarts de niveau de vie entre pays peuvent se réduire.

Le document 1 de la CNUCED indique que l’intégration commerciale et le morcellement international de la production ont contribué à créer des emplois et à accroître le niveau de vie dans de nombreux pays en développement. Le document 2 compare le PIB par habitant de chaque pays à celui du monde, dont l’indice est fixé à 100. L’indice de la Chine passe de 7,28 en 1980 à 98,39 en 2020 : elle se rapproche donc fortement de la moyenne mondiale. Celui de la Corée du Sud passe de 68,55 à 297,21, ce qui traduit un rattrapage très important. L’Inde progresse aussi, de 6,55 à 17,19, mais reste très en dessous de la moyenne mondiale. Les trajectoires ne sont donc pas identiques. La France, dont l’indice passe de 398,41 à 339,51, demeure nettement au-dessus de la moyenne mondiale, tandis que celui des États-Unis passe de 526,36 à 552,20. Ces données décrivent des évolutions relatives du PIB par habitant ; elles ne démontrent pas que le commerce en est, à lui seul, la cause.

Mais les effets peuvent accroître les inégalités à l’intérieur des pays. La concurrence des importations et les délocalisations peuvent fragiliser les travailleurs des secteurs exposés. Lorsqu’une production est transférée vers un pays où les coûts salariaux sont plus faibles, la demande de travail peut diminuer dans le pays d’origine, particulièrement pour certains emplois peu qualifiés. Cela peut exercer une pression sur les salaires et réduire les perspectives d’emploi. Le document 1 souligne précisément que les délocalisations ont contribué, dans les pays développés, à abaisser les salaires des travailleurs non qualifiés et à réduire les perspectives d’emploi des ouvriers. À l’inverse, les entreprises exportatrices, les détenteurs de capitaux ou les travailleurs dont les compétences sont recherchées peuvent tirer davantage parti de l’ouverture. Les gains globaux du commerce ne sont donc pas nécessairement distribués également entre les catégories sociales.

Le document 3 montre que la part du revenu national détenue par les 10 % les plus riches augmente entre 1980 et 2018 dans les trois pays représentés. À la lecture du graphique, elle passe approximativement de 31 % à 56 % en Inde, de 34 % à 48 % aux États-Unis et de 27 % à 42 % en Chine. Ces valeurs sont des estimations visuelles. Cette hausse de la part des plus riches est un indice d’une répartition des revenus devenue plus concentrée. Elle rejoint le constat général rapporté par le document 1 : les inégalités ont diminué en moyenne entre les pays, mais ont augmenté en moyenne à l’intérieur des pays, notamment avec la progression rapide des revenus en haut de l’échelle et leur stagnation en bas. Toutefois, le graphique

FormaV - document d'entraînement non officiel

établit une évolution de la répartition des revenus, pas une causalité : le commerce n'est pas le seul facteur susceptible de l'expliquer. Le progrès technique, les institutions du marché du travail, la fiscalité et la redistribution peuvent également influer sur les inégalités.

Les effets distributifs de l'ouverture dépendent aussi des gains pour les consommateurs, qui peuvent bénéficier de prix plus faibles et d'un choix de produits plus large. Mais ces bénéfices ne compensent pas nécessairement les pertes concentrées sur certains salariés ou territoires. L'accompagnement des travailleurs, la formation et les politiques de redistribution peuvent donc modifier la répartition des gains et des coûts du commerce.

Conclusion. Les effets du commerce international sur les inégalités sont contrastés. L'intégration commerciale et les délocalisations peuvent contribuer au rattrapage de certains pays en développement, par la création d'emplois et la hausse du niveau de vie. Mais, au sein des pays, les gains peuvent se concentrer tandis que des travailleurs exposés à la concurrence et aux délocalisations subissent une pression sur leurs salaires ou leurs perspectives d'emploi. La réduction de certains écarts entre pays peut ainsi coexister avec une hausse des inégalités internes ; les documents invitent toutefois à ne pas attribuer au commerce seul ces évolutions.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le commerce international peut contribuer à réduire les écarts de niveau de vie entre pays en favorisant le rattrapage de certaines économies, mais ses gains sont inégalement répartis à l'intérieur des pays. Certains travailleurs peuvent subir la concurrence et les délocalisations, tandis que les revenus des plus riches augmentent. Les effets dépendent aussi d'autres transformations économiques et des politiques publiques.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-sciences-eco-sociales-2023-la-reunion-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.